

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 18 mars 2019 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mars 2019.
2. Questions de l'assistance.
3. Participation d'un membre du conseil à l'événement " Le Sommet municipal - Résilience Climat " organisé par l'Union des municipalités du Québec.
4. Participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - " 10^e anniversaire du Tour de la Montagne Desjardins ".
5. Octroi du contrat TP19-09 concernant la fourniture, la collecte, le transport et le traitement des conteneurs de l'Écocentre.
6. Plan préliminaire - Opérations cadastrales rue Saint-Georges.
7. Questions de l'assistance.
8. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

2019-114

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 18 mars 2019 soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2019-115

PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À L'ÉVÉNEMENT " LE SOMMET MUNICIPAL - RÉSILIENCE CLIMAT " ORGANISÉ PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller municipal, à l'événement " Le Sommet municipal - Résilience Climat ", organisé par l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendra le 21 mars 2019, à Gatineau, et autorise le remboursement de la dépense prévue au montant de 350,00 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-04 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 13 mars 2019.

2019-116

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - " 10^E ANNIVERSAIRE DU TOUR DE LA MONTAGNE DESJARDINS "

CONSIDÉRANT QUE le Tour de la Montagne Desjardins au profit de la Fondation Honoré-Mercier célébrera en 2019 son 10^e anniversaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une contribution financière au montant de 10 000,00 \$ à l'organisation du Tour de la Montagne Desjardins 2019, au profit de la Fondation Honoré-Mercier, afin de soutenir cette Fondation dans la poursuite de sa mission.

Que cette dépense décrite au bon de commande LO 19-13, soit payable à même le poste budgétaire 02-760-20-971, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et son autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-117

OCTROI DU CONTRAT TP19-09 CONCERNANT LA FOURNITURE, LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES CONTENEURS DE L'ÉCOCENTRE – GFL ENVIRONNEMENTAL INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de GFL Environnemental inc., au montant de 110 259,10 \$, incluant les taxes, sur la base des taux unitaires soumis pour la fourniture, la collecte, le transport et le traitement des conteneurs de l'Écocentre, dans le cadre du contrat TP19-09, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est pour la période du 19 mars 2019 au 13 mars 2020, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'un an, aux mêmes conditions.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 8 mars 2019.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 19-29, pour la période du 19 mars 2019 au 31 décembre 2019, soit payable à même le poste budgétaire 02-420-00-443, au montant de 84 477,89 \$, incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-420-00-442, au montant de 14 173,55 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 02-420-00-440, au montant de 2 917,73 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-118

PLAN PRÉLIMINAIRE - OPÉRATIONS CADASTRALES RUE SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire mettre en oeuvre son Programme particulier d'urbanisme et dynamiser le secteur de la rue Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE différentes opérations cadastrales sont requises afin de procéder aux aménagements et au développement de la rue Saint-Georges;

CONSIDÉRANT le plan préliminaire relatif aux différentes opérations cadastrales du secteur de la rue Saint-Georges, préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 20 février 2019, révisé en date du 15 mars 2019, portant le numéro de minute 51824, qui illustre les différents lots ou parcelles de terrains qui pourraient éventuellement faire l'objet de transactions immobilières dans le but de permettre la réalisation des orientations et objectifs inscrits au PPU centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise actuelle de la rue Saint-Georges est trop étroite pour accueillir les aménagements associés à une rue d'ambiance, tel que décrite dans le PPU centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le plan expose aux divers propriétaires du secteur de la rue Saint-Georges quelles sont les parties de terrains sur lesquelles la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite transiger pour réaménager l'emprise de la rue Saint-Georges afin de créer une rue d'ambiance, à l'échelle humaine, dans l'esprit de celle enchâssée dans le PPU centre-ville, et que, le plan illustre les espaces requis pour le transfert de cases de stationnement des commerces existants ou pour le remembrement des lots;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a procédé à un appel d'offres public afin de mandater une firme d'ingénieurs pour réaliser les plans et devis du réaménagement de la rue Saint-Georges afin qu'elle présente des caractéristiques d'une rue d'ambiance à l'échelle humaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

Que ce conseil accepte le plan préliminaire qui illustre les différents lots ou parcelles de terrains qui pourraient éventuellement faire l'objet de transactions immobilières dans le but de permettre la réalisation des orientations et objectifs inscrits au PPU centre-ville, plan préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 20 février 2019, révisé en date du 15 mars 2019, portant le numéro de minute 51824, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: mesdames les conseillères Christine Imbeau et Brigitte Minier et messieurs les conseillers Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2019-119

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 35.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**